



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

inflation

Question écrite n° 50383

Texte de la question

M. Michel Vergnier interroge Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur le chiffre publié par l'INSEE concernant l'inflation en France. En effet, 0,1 % est le montant de l'inflation de notre pays entre avril 2008 et avril 2009. Il s'agit du niveau le plus bas constaté depuis 1957. Les prix à la consommation ont augmenté eux de 0,2 % en avril. Il lui demande de bien vouloir lui donner des éléments de réponse, autres que la chute du prix des carburants annoncée par ses services, afin de comprendre ce mauvais résultat.

Texte de la réponse

L'inflation a fortement reculé depuis près d'un an : après un pic de 3,6 % en juillet 2008, elle s'est repliée rapidement et s'est établie à 0,1 % en avril 2009. Ce repli est lié à deux évolutions bénéfiques pour le pouvoir d'achat des ménages : la baisse des prix des matières premières énergétiques et agricoles depuis l'été 2008 et l'intensification de la concurrence entre les enseignes de la grande distribution grâce en particulier à la loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008. Ce repli de l'inflation n'est pas un signal inquiétant pour l'économie française car il ne traduit pas un risque d'entrée en déflation (définie comme une baisse générale des prix et de la demande autoentretenue dont il est difficile de s'extraire) : le bon indicateur pour suivre un éventuel risque déflationniste en France est l'inflation sous-jacente (i.e. hors produits volatils et tarifs administrés, soit essentiellement les prix des produits manufacturés et des services) qui reste stable à 1,6 %. L'inflation totale, devenue négative en mai (- 0,3 %), devrait ainsi se redresser en fin d'année et rejoindre progressivement l'inflation sous-jacente, sous l'hypothèse d'une stabilisation du prix des matières premières (les baisses des prix des carburants du deuxième semestre 2008 disparaîtraient progressivement du calcul de l'inflation d'ici décembre prochain). Le recul du prix du pétrole est la principale cause de la chute de l'inflation. Après un pic à 133 \$ (85 EUR) le baril en juillet 2008, le prix du Brent s'est brusquement replié sur la fin de l'année 2008 pour atteindre 40 \$ (30 EUR) en décembre 2008, soit son plus bas niveau depuis janvier 2005, puis a rebondi légèrement jusqu'à 50 \$ (38 EUR) en avril 2009. La chute du prix du pétrole a ainsi entraîné une baisse de plus de 22 % des prix des carburants entre avril 2008 et avril 2009, pesant fortement sur le chiffre d'inflation totale. Les prix des produits alimentaires, après leur forte hausse en 2008, commencent également à se replier en avril 2009, dans un contexte de recul du prix des matières premières agricoles et d'intensification de la concurrence entre les enseignes de la grande distribution. Les cours mondiaux des matières premières (céréales, produits laitiers) se sont inscrits en forte baisse depuis l'été 2008 jusqu'au début 2009. Cette détente sur les prix des produits agricoles de base s'est transmise aux prix de production des industries agroalimentaires qui à leur tour se transmettent aux prix à la consommation. L'inflation alimentaire est ainsi passée d'un pic à 6,4 % en juillet 2008 à 1 % en avril 2009. De manière plus mécanique, la disparition des hausses passées des prix des carburants et des produits alimentaires transformés de la fin 2007 - début 2008, dans le calcul du glissement annuel des prix, accentue la baisse de l'inflation (effet « base »). La LME, entrée en application à l'été 2008, permet une poursuite de la baisse des marges dans la grande distribution initiée par la loi Chatel et joue ainsi à la baisse sur l'inflation d'ensemble. Au final, cet épisode de forte désinflation, liée avant tout au recul des prix des matières premières, a permis de soutenir le pouvoir d'achat des ménages dans une période de

forte contraction de l'activité. Après avoir vu leur pouvoir d'achat baisser de 0,2 % en glissement annuel au troisième trimestre 2008, les ménages ont depuis vu ce dernier progresser de 0,7 % en glissement annuel au premier trimestre 2009, ce rebond s'expliquant essentiellement par le fort repli de l'inflation depuis l'été 2008.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vergnier](#)

Circonscription : Creuse (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50383

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 mai 2009, page 5056

Réponse publiée le : 4 août 2009, page 7682